

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1254

Rubrik: Fusion

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans la nébuleuse syndicale

Alors que les muguets fleurissent et que les terrasses des cafés s'ouvrent à l'air doux de mois du mai, le personnel de l'hôtellerie se livrera en juin à d'âpres négociations pour signer une nouvelle convention collective avec les syndicats des cafetiers-restaurateurs. A la fermeté des positions patronales, les syndicats répondent par la fusion de leurs énergies militantes et par la création d'un nouveau syndicat du tertiaire.

QUELQUES CHIFFRES:

Effectif des membres de l'Union syndicale suisse, tiré de l'*Annuaire statistique de Suisse*, 1994, (chiffres de 1992)

SIB:	129 319
FTMH:	109 517
FSC:	60 303
SSP:	42 530
FCTA:	24 607

RÉFÉRENCE

Sur le secteur du tertiaire privé, à lire le petit livre d'Alain Chenu, *les Employés*, éd. La Découverte, coll. Repères, Paris, 1996

(gs) Le secteur du tertiaire privé est un terrain en friche pour l'action syndicale. Rappelons que son taux de syndicalisation est de 3% pour un total de 1,2 mios d'employés et de 500 000 personnes dans le commerce de détail. Jusqu'ici, la FCTA (Fédération du commerce, transport et alimentation) occupait seule ce terrain. Elle voit cependant sa situation se fragiliser tant sur le plan du nombre d'adhérents que sur celui de sa santé financière. L'occasion était belle pour les deux grands syndicats de Suisse, le SIB (Syndicat de l'industrie et du bâtiment) et la FTMH (Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie) de réunir leurs forces pour défendre les employés du tertiaire privé sous une bannière syndicale commune à laquelle la FCTA se serait associée. La direction de la FCTA a refusé d'y participer, arguant de son monopole sur ce secteur. Certaines sections régionales n'ont cependant pas suivi l'avis de la centrale; à Genève, par exemple, un pas a déjà été franchi dans le rassemblement des forces militantes: Action est la fusion (depuis 1993) de la FCTA et de l'association des commis de Genève; elle est membre de l'association de promotion d'UNIA.

Naissance d'un syndicat

UNIA est née il y a presque deux ans. Le principe de créer une association de promotion d'UNIA a été adopté, qui comprend le SIB, la FTMH, Action, et la FIPS (Fédération interprofessionnelle des salariés) pour une période probatoire de cinq ans afin de permettre au nouveau syndicat de s'implanter dans le monde du travail à partir d'infrastructures déjà existantes.

Pour l'instant, seules appartiennent à UNIA les fédérations partie prenante. UNIA n'a pas de structure formelle propre, il n'y a pas d'assemblée générale puisqu'elle est pilotée par l'association de promotion. Au niveau suisse, deux secrétaires cantonaux ont été nommés pour superviser le travail des sections régionales.

Les personnes qui travaillent dans le tertiaire sont affiliées à la fois à UNIA, et à leur syndicat de base pendant la phase transitoire. Dans 5 ans, si l'implantation du syndicat dans le monde du travail réussit, l'association de promotion disparaîtra et sera remplacée par UNIA, les membres du tertiaire privé pourront tout de suite s'y inscrire sans être rattachés aux syndicats fondateurs.

UNIA sera donc un syndicat interprofessionnel du tertiaire privé; cependant, l'enjeu n'est pas nouveau. La syndicalisation de ce secteur s'est toujours heurtée à plusieurs difficultés: la diversité des corporations représentées, la féminisation de ces professions et les implications qui en résultent – il est difficile de syndiquer des personnes travaillant à temps partiel –, la présence croissante d'une population migrante, la précarisation des conditions de travail que les associations patronales ont favorisée en préférant traiter au cas par cas dans les entreprises plutôt que par le biais de conventions collectives, etc. Cependant le monde du tertiaire privé est la pierre angulaire du syndicalisme de demain. L'exigence de rentabilité à laquelle les entreprises sont soumises implique de nouvelles pratiques professionnelles – comme le travail sur appel qui consiste à engager des personnes de jour en jour suivant la demande; celles-ci laissent entrevoir la nécessité d'un véritable outil de négociation entre partenaires sociaux pour la défense des employés de ce secteur, outil trop peu performant à l'heure actuelle.

Union, fusion... Ces mots nous sont familiers et renvoient à des réalités auxquelles le monde des grandes entreprises nous habitue ces derniers temps. Assisterait-on à une déréglementation du «marché syndical» semblable à celle du monde économique: les petits syndicats ou associations professionnelles s'éteignent au profit des grandes fédérations concentrationnistes?

Une évolution inévitable

En réalité, la régionalisation des appartenances identitaires est en train de disparaître: l'Etat tente de traverser les frontières pour créer de nouveaux organes intercantonaux, le monde économique se concentre et rationalise sa productivité; les syndicats, pour répondre à ces nouvelles données, se doivent d'être eux aussi rassemblés et rassembleurs. L'implantation locale ne suffit plus; elle doit pouvoir être relayée au niveau national. La création d'UNIA est en ce sens le signe de l'inévitable adaptation des structures syndicales aux évolutions actuelles: l'action militante se déplace d'un espace-temps précis à une territorialité exportable, elle doit être immédiatement transposable, quelles que soient les frontières géographiques ou corporatives. ■